

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

08. Travaux et pénalités Eiffage – Travaux rue Girard – VIRE NORMANDIE

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les travaux d'aménagement de la rue Girard à Vire Normandie sur la commune déléguée de Vire ont donné lieu en 2022 à la passation d'un marché VN22014, attribué à l'entreprise EIFFAGE. Ce marché a été notifié le 27 juin 2022.

Concomitamment à la notification du marché, l'ordre de service n°1, fixant la date de démarrage de la période de préparation au 28 juin 2022 pour une période de 30 jours, ainsi qu'un délai de 4 mois (hors préparation) lui a été notifié.

Par ordre de service n°2 en date du 29 août 2022, il a été notifié à l'entreprise la date de démarrage des travaux au 29 août 2022, et une date de fin des prestations au 28 décembre 2022.

Un PV de réception a été réalisé le 28 décembre 2022. Cependant, les travaux prévoyaient la réalisation des pelouses. Cette partie des travaux n'a pas pu être réalisée en décembre. De ce fait, la réception des travaux a été prononcées sous réserve.

La réception de travaux sous réserve correspond à une réception avec des non façons. Elle oblige le titulaire à réaliser les travaux non réalisés dans les 3 mois.

Toutefois, elle ne prolonge pas la durée contractuelle initiale des prestations qui s'est terminée le 28 décembre 2022. En effet, il n'a pas été réalisé d'ordre de service de suspension de délai afin de permettre à l'entreprise de réaliser le gazon dans les délais contractuels.

Les travaux ont donc été réalisés hors délais et des pénalités doivent être appliquées.

Le 27 mars 2023, un nouveau PV de réception fait état d'un achèvement des travaux à cette date, soit 87 jours de retard (levée des réserves).

L'article 12 – Pénalités, alinéa 12.1 du CCAP stipule que lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt par jour de retard, une pénalité fixée à 1/3000^{ème}, conformément aux stipulations de l'article 19.2.3 du CCAG-Travaux.

Pour un montant du marché de 326 350 € HT, le montant des pénalités par jour de retard serait de 326 350 € / 3000 = 108.78 €.

Au regard de la formule de calcul des pénalités susvisée et dans l'hypothèse d'une application, le montant global des pénalités serait de 9463.86 € (87 x 108.78 €)



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 11 Octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'exonérer la totalité des pénalités de retard applicables à l'entreprise dans le cadre de cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application et l'exonération de ces pénalités.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/08 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/08 du 6 novembre 2023 à 20h30